



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

Décision N° CC-DEC-2023-030

04 décembre 2023

OBJET : MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE, PELLETS EN VRAC, GNR ET PLAQUETTES DE BOIS

Dans le cadre du lancement du marché combustibles pour alimenter certains bâtiments communautaires en moyen de chauffage, il est prévu un démarrage de la prestation à compter de la date de notification aux entreprises, soit le 31 octobre 2023, pour une durée d'un an, non renouvelable.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 9 octobre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Concernant le lot 1 : Fourniture et livraison de fioul domestique

- d'attribuer le marché à l'entreprise BOLLORE ENERGY,
- de signer le marché correspondant.
- L'offre retenue correspond à une grille spécifique dépendant des cours du carburant visible dans le BPU et actualisée en fonction des cours à chaque commande. Le seuil maximum de commandes annuelles est fixé à 66 000 € TTC.

Concernant le lot 2 : Fourniture et livraison de pellets en vrac

- d'attribuer le marché à l'entreprise FRANCE PELLETS,
- de signer le marché correspondant.
- L'offre retenue est de 460 € HT / tonne. Prix fixe durant la totalité du marché. Le seuil maximum de commandes annuelles est fixé à 45 000 € TTC.

Concernant le lot 3 : Fourniture et livraison de plaquettes sèches en vrac

- d'attribuer le marché à l'entreprise SCIC BOIS BOCAGE ENERGIE,
- de signer le marché correspondant.
- L'offre retenue est de 35.50 € HT / m3. Prix fixe durant la totalité du marché. Le seuil maximum de commandes annuelles est fixé à 35 000 € TTC.

Concernant le lot 4 : Fourniture et livraison GNR

- d'attribuer le marché à l'entreprise BOLLORE ENERGY,
- de signer le marché correspondant.
- L'offre retenue correspond à une grille spécifique dépendant des cours du carburant visible dans le BPU et actualisée en fonction des cours à chaque commande. Le seuil maximum de commandes annuelles est fixé à 14 000 € TTC.

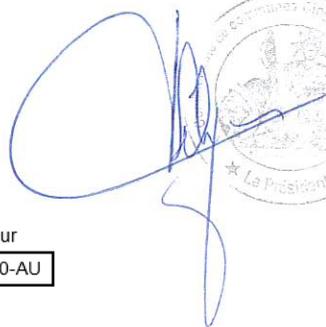
ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20231204-DEC-2023-030-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Affichage : 05/12/2023